

Délibération du Conseil Municipal**D.2023-071****Commune de LAUZERTE****ACTE : 3.5.5**

L'an deux mille vingt-trois et le 30 Août à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE.
MRS BAÏADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : MME BOURCIER A M. CAM.
MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MRS. BADOCC, BERTHAUX.
MME NEGRE.

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 24/08/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

La Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy, compétente pour réaliser l'adressage a attribué par délibération D2020-059 le marché public de mise en place de cette action au bureau d'étude « Lignes et sens ».

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire prescrit en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours, les services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, la connexion aux réseaux, d'identifier clairement les adresses des habitations et locaux.

La dénomination des voies de la commune est présentée au Conseil Municipal :

Allée de Ruppé
Ancienne côte de Montcuq
Chemin de Banel
Chemin de Bonnefon

Chemin de Pech d'Allard
Chemin de Pertenays
Chemin de Pignères
Chemin de Poulet

Impasse de Fontou
Impasse de Saint-Fort
Impasse de Saint-Jean
Impasse de Vignals

Chemin de Bounettis Bas	Chemin de Poustignac	Passage d'Auriac
Chemin de Bounettis Haut	Chemin de Raoussou	Passage du Foirail
Chemin de Bouxac	Chemin de Roques	Route d'Auléry
Chemin de Bringoutet	Chemin de Rouzet	Route de Barnaques
Chemin de Cambonis	Chemin de Ruppé Bas	Route de Bourg de Visa
Chemin de Carrol	Chemin de Saint-Geniès	Route de Cahors
Chemin de Castans Haut	Chemin de Saint-Jacques	Route de Cardéna
Chemin de Chancé	Chemin de Saint-Jean	Route de Cazes
Chemin de Compostelle	Chemin de Saint-Michel	Route de Côte de Guillotes
Chemin de Drougnasse	Chemin de Saint-Paul	Route de Dalmayrac
Chemin de Falcegarre	Chemin de Saint-Paul Bas	Route de Filhol
Chemin de Fargal	Chemin de Salobeillo Bas	Route de Gairaud
Chemin de Fontou	Chemin de Salobeillo Haut	Route de la Pistoule
Chemin de Fouillas	Chemin de Salpiquet	Route de La Plano
Chemin de Fournade	Chemin de Séré	Route de Lafrançaise
Chemin de Fraysse	Chemin de Tuillère	Route de Lagravelle
Chemin de Gaussein	Chemin de Vignals	Route de Larché
Chemin de Génouillac	Chemin des Ateliers	Route de Lastié
Chemin de Germa	Chemin des Coudons	Route de Lauzerte
Chemin de Gondanges	Chemin des Nauzes	Route de Lolmet
Chemin de la Combe de Castanet	Chemin des Tuquets	Route de Moissac
Chemin de la Déchetterie	Chemin d'Hugon	Route de Montaigu de Quercy
Chemin de La Durantie	Chemin du Bois de la Cour	Route de Montbarla
Chemin de La Jélie	Chemin du Bosc	Route de Montcuq
Chemin de La Pistoule	Chemin du Coudounié	Route de Pech Peyrou
Chemin de La Raterie	Chemin du Cruyé	Route de Pont Fourcat
Chemin de Lacase	Chemin du Garric	Route de Ratelle
Chemin de Lagarde	Chemin du Grès	Route de Saint-Amans
Chemin de Lamothe	Chemin du Moulin de Nouguy	Route de Sainte-Claire
Chemin de Lamoulère	Chemin du Moulin de Tauran	Route de Saint-Fort
Chemin de Larché Bas	Chemin du Pech	Route de Saint-Jean
Chemin de Las Bordes	Chemin du Pech d'Arguel	Route de Saint-Laurent-Lolmie
Chemin de Las Vignes	Chemin du Pech de Boudet	Route de Saint-Sernin
Chemin de Lastié	Chemin du Révérend Père Casimir Badoc	Route de Soubirol
Chemin de Lespinette	Chemin du Rival	Route de Touffailles
Chemin de l'Éveillé	Chemin du Rouchet	Route de Tournisseau
Chemin de Lous Brézies	Chemin du Travers du Pech d'Arguel	Route de Valence
Chemin de Magraou	Chemin du Tuc de Germa	Route du Camping
Chemin de Marty-Paga Bas	Chemin du Tuquel	Route du Chartron
Chemin de Marty-Paga Haut	Côte de Beaucaire	Route du Clermontois
Chemin de Mondounet	Côte de Frescatis	Route du Grès
Chemin de Monjoi	Côte de Las Vignes	Route du Moulin de Foussat
Chemin de Moulin Rout	Côte de Nouguy	Route du Pic

Chemin de Nouguy
Chemin de Paguelote
Chemin de Pargassan
Chemin de Pargassan Bas

Impasse d'Auléry
Impasse de Beaucaire
Impasse de Bouxac
Impasse de Cardéнал

Route du Point de Vue
Route du Pont d'Agasse
Route du Stade

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE :** le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune ;
- **VALIDE ET ADOPTE :** les noms attribués à chacune des voies communales ;
- **AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
François LE MOING